

elle naitte avant le debut de chaque mois et préalablement à tout rente.

Adopté par 16 voix pour - 7 voix contre

Debat: M. Bachelard avait pu en attendant cette autorisation ce me soit tenu par la cour des Mandats. M. Bachelard craint que cette nouvelle sera plus décevante que les colporteurs individuels, quant à M. Bachelard.

Le rentier contre le tenant a son rôle en Commission des Finances.

### 19- Modification des tarifs au Tennis de l'Orangerie:

La Commission des Finances propose de porter à 500 et 300 fr les tarifs horaires

pratiques aux Tennis de l'Orangerie en raison des aménagements effectués.

Le Conseil Municipal au l'avis de la Commission des Finances décide:

- de porter de 100 à 500 fr et de 250 à 300 fr les tarifs horaires de location des courts de l'Orangerie.

- que cette décision prendra effet à compter du 1er juillet 1958.

Adopté à l'unanimité.

### 20-achat matériel pour la Cité des Régates:

La Commission donne un avis favorable à l'achat des coupes destinées aux

Régates.

La commission a été saisie d'une demande en vue de l'acquisition par la Ville d'un "inhalateur d'oxygène" pour les premiers secours et qui avait dans la note de

secours.

La Commission décide de procéder à cette acquisition sur le crédit D. G.

de la note de secours. Si appareil était cédé au Centre de secours et confié pour la note de

de secours pendant la saison.

Adopté à l'unanimité

### 21- Etats Généraux des Communes d'Europe -

Le Conseil Municipal

decide

- qu'il y a lieu de mandater la somme de H. 250 fr pour le droit d'inscription concernant l'organisation des 9 Etats Généraux des Communes d'Europe qui se tiendront à Liège du 3 au

6 juillet 1958.

- que la dépense sera mandatée chap. XXI - Dépenses imprévues.

Adopté par 19 voix pour -

H contre (M. W. Bujour, Guatememeyra, Babou, Guichard)

### 22- Demande d'autorisation pour Centre d'Orientation Professionnelle:

Le Centre d'Orientation Professionnelle de dames a reçu en 1957, 117 gages

et 98 filles pour examen.

Cette lettre en date du 23 avril 1958 et 24 mai, M. le Préfet a sollicité l'octroi

d'une autorisation par la Ville et fourni le budget du Centre.

085

17.58

84

17.1958

83

17.58